

Séance du Conseil communal du mardi 23 octobre 2000

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

2. Comptes 1999 des Fabriques d'Eglise:

- Sainte-Waudru à Maffle,
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies,
- Saint-Denis à Irchonwelz.

Avis.

3. Budget 2000. Modifications budgétaires des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Pierre à Gibecq,
- Saint-Ursmer à Ormeignies.

Avis

CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

4. Budget 2000. Modification budgétaire n°2 au service extraordinaire. Approbation.

L'équilibre du budget extraordinaire 2000 est maintenu.

FINANCES COMMUNALES

5. Caisse communale. Procès-verbal de vérification de caisse du premier trimestre 2000. Communication

En exécution de l'article 131 G 1 de la nouvelle Loi communale, il a été procédé le 13 octobre 2000 à l'état de la caisse du Receveur communal pour le premier trimestre 2000.

Le Collège échevinal communique le procès-verbal qui a été établi lors de cette vérification.

LOTISSEMENTS

6.

a) Ormeignies, rue de Bétissart (5 lots)

M. Guy Roger, GEO sprl, Géomètre-Expert Immobilier, nous a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés à Ormeignies, rue de Bétissart.

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructible les parcelles délimitées.

b) Villers-St-Amand, rue de Foucaumont (4 lots)

Mme Tourneur, Géomètre-Expert Immobilier, a fait parvenir une demande de permis de lotir pour le terrain situé à Villers-Saint-Amand, rue Foucaumont.

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructible les parcelles délimitées.

c) Moulbaix, rue Lucien Raulier (8 lots)

M. Pierre Eliard, Géomètre-Expert Immobilier, a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés à Moulbaix, rue Lucien Raulier.

d) Lanquesaint, rues des Crolites et du Renardeau (6 lots)

M. Pierre Eliard, Géomètre-Expert Immobilier, a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés à Lanquesaint, rue des Crolites et rue du Renardeau.

e) Villers-St-Amand, place et chaussée de Tournai (4 lots)

Le 5 septembre 2000, Monsieur Patrick Debuysschere, Géomètre-Expert Immobilier, mandaté par Yves Legrand, nous a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés à Villers-St-Amand, place de Villers-St-Amand et chaussée de Tournai, cadastrés section B, n°73m et 72f.

DISTRIBUTION D'EAU

7. Souscription de parts sociales :

- en vue de l'extension d'un lotissement à la rue Emile Carlier à Ath,
- en vue d'une extension à la rue de la Sille à Meslin-l'Evêque,
- en vue d'une extension à la route de Lessines à Lanquesaint

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis :

a) un dossier visant à la souscription de 41 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau à la rue de la Sille à Meslin-l'Evêque et n'entraînera aucune charge financière pour la Ville.

b) un dossier visant à la souscription de 221 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau au lotissement de la rue Emile Carlier et n'entraînera aucune charge financière pour la Ville.

c) un dossier visant à la souscription de 143 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de

l'extension du réseau à la Route de Lessines à Lanquesaint et n'entraînera aucune charge financière pour la Ville.

DOMAINE COMMUNAL

8. Aliénation à la Société Régionale Wallone du Logement de Parcelles (lots 1 et 4) sises ruelle St-Quirin à Houtaing. Décision.

Le 23 juillet 1999, le Conseil communal a décidé d'échanger plusieurs biens dans le cadre de l'apurement du noyau parcellaire sis à l'angle de la rue du Carnier et de la ruelle St-Quirin à Houtaing.

Cet échange entre les parcelles 1 et 4 appartenant à la Ville contre la parcelle n°6, appartenant à la S.R.W.L., était consenti moyennant paiement en faveur de la Ville d'une soulte.

Après vérification auprès de l'enregistrement, il est apparu que la parcelle n°6 n'appartient pas à la S.R.W.L. mais bien à la Ville.

De ce fait, il n'est plus question d'échange mais bien de vente des trois parcelles à la S.R.W.L. pour un prix correspondant à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement.

9. Acquisition de la parcelle cadastrée section C, n°243 B sise à Ostiches. Décision.

Voici quelques mois, la Ville a racheté les terrains sur lesquels sont implantés les terrains de football d'Ostiches ainsi que les infrastructures qui s'y rattachent.

Il reste aujourd'hui à acquérir le terrain sis à front de voirie. Une partie de ce terrain sert en effet d'accès aux terrains de football.

Cette acquisition permettra en outre de rectifier les limites parcellaires de la propriété attenante, tout en conservant une superficie suffisante pour un éventuel petit terrain à bâtir.

La propriétaire accepte de céder ce terrain à la Ville pour un prix correspondant à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement étant entendu que la Ville prend en charge les indemnités locatives.

10. Acquisition d'emprises sises rue du St-Sacrement à Lanquesaint.

L'a.s.b.l. "Les Oeuvres Paroissiales du Doyenné d'Ath" est propriétaire des parcelles sises rue du Saint-Sacrement à Lanquesaint, sur lesquelles a été implantée la nouvelle école communale et créée une servitude de passage en faveur de cette école.

En juillet dernier, l'a.s.b.l. a accepté de céder à la Ville une emprise d'une contenance approximative de 5a, ainsi qu'une emprise, d'une contenance approximative de 2 a 53ca.

M. le Receveur de l'Enregistrement a estimé les parcelles. La différence entre la valeur estimée et la valeur de convenance proposée à la Ville se justifie, notamment par le fait que cette acquisition handicape le reste des biens de l'a.s.b.l. Elle soustrait

en effet un espace non négligeable qui pouvait être et était valorisée par l'a.s.b.l. et qui a causé une moins value importante.

11. Acquisition d'une emprise à prendre dans la parcelle cadastrée section C, n°518 B, sise chemin du Stocq à Ostiches.

Dans le cadre des aménagements de la Place d'Ostiches, il s'est avéré nécessaire d'incorporer dans la voirie une partie de la parcelle sise à l'angle de la route de Flobecq et de la Place.

M. le Receveur de l'Enregistrement a estimé.

La propriétaire accepte de céder cette petite parcelle, indispensable au bon aménagement de la Place étant entendu que la Ville s'engage à sauvegarder et améliorer le passage latéral au pignon du bâtiment attenant à ladite parcelle.

MATERIEL ET FOURNITURES

12. Police communale. Equipement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.

Le bon fonctionnement des services de police implique qu'un matériel de qualité soit mis à leur disposition.

Dans le cadre des interventions armées des services de police; il est indispensable d'acquérir des gilets pare-balles pour garantir, aux intervenants un maximum de sécurité.

13. Acquisition de matériel destiné aux techniciennes de surface dans les bâtiments communaux. Principe. Modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Afin de répondre aux normes édictées par l'Inspection générale des denrées alimentaires du Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement, il est opportun d'acquérir, à destination du personnel d'entretien des écoles communales, des armoires de rangement du matériel et des produits d'entretien et des armoires vestiaires.

14. Services techniques communal et incendie. Remplacement de l'embrayage d'un camion immondices et d'un véhicule de transport accompagnant le SMUR. Ratifications.

1) Fin août dernier, le camion Mercedes n°45 assurant la collecte des immondices est tombé en panne en raison du bris de la boîte de vitesse qui était toujours celle d'origine.

Il convenait pour faire face à une bonne gestion du service de ramassage de procéder rapidement au remplacement de cet élément.

Le Collège échevinal a donc chargé les responsables des Services techniques de négocier avec un garage susceptible de fournir ce type de matériel, le remplacement de ladite boîte. Le Collège propose de ratifier cette décision.

2) Un véhicule du Service d'Incendie de marque CHRYSLER, servant à accompagner le SMUR et, plus particulièrement, au transport du médecin et de l'infirmière, laissait présager d'un manque de fiabilité évident.

Vu l'urgence, le Commandant du Service d'Incendie a recherché un véhicule d'occasion. Le garage TOYOTA a déposé une offre pour un véhicule de marque TOYOTA CARINA Diesel.

Le Collège a décidé d'approuver le projet d'acquisition et propose au Conseil Communal de ratifier cette décision.

BATIMENTS SCOLAIRES

15. Ecole communale de Mainvault. Projet d'extension. Demande de promesse ferme.

Depuis plusieurs années, à l'école communale de Mainvault, la population scolaire a évolué et n'est plus proportionnelle au nombre d'habitants de ce village.

Comme dans vraisemblablement beaucoup d'écoles de proximité, le succès va croissant.

Au-delà, l'Office de la Naissance et de l'Enfance souhaite que l'accueil des enfants se fasse dans des conditions optimales.

Le projet prévoit le nombre de classes qui sont nécessaires à l'ensemble des cours de même que la restructuration de la cuisine scolaire, l'aménagement d'une petite salle polyvalente et d'un préau de belles dimensions.

Enfin, quelques emplacements de stationnement réservés au personnel enseignant et parascolaire pourront sécuriser les déplacements à proximité de l'école et à l'arrière, sur le reste de la propriété, en zone d'espaces verts, la conception d'une mare et d'un verger pédagogiques, sous le couvert d'un spécialiste athois, le Professeur Emptinne, Membre du Conseil d'Administration du Parc Naturel du Pays des Collines, parachèveront cet ensemble susceptible, comme les autres écoles communales, d'accueillir les enfants dans d'excellentes conditions.

BIBLIOTHEQUE

16. Connexion de la bibliothèque filiale au système informatique de la bibliothèque principale (marché de fournitures).

En 1999, il a été décidé de renouveler l'équipement informatique de notre bibliothèque principale. Depuis avril, ce nouveau système est opérationnel.

Aujourd'hui, et pour se conformer aux recommandations de la Communauté française, il est proposé de mettre les installations de la bibliothèque principale à disposition de l'une des bibliothèques qui lui sont associées, à savoir "Loisirs et culture", située à la rue de Pintamont.

La proximité des locaux et des propriétés, qui se jouxtent à l'arrière, nous permet d'envisager une liaison directe par fibre optique des ordinateurs de cette bibliothèque avec le serveur installé dans les locaux du centre administratif.

Ceci permettra de partager le catalogue de livres, le fichier des lecteurs, et d'utiliser des programmes communs pour les prêts et les consultations.

Si la connexion directe nécessite un investissement de départ, elle permettra ensuite des économies de fonctionnement, puisque les communications seront gratuites et très rapides. Les coûts de maintenance et d'administration pourront être partagés eux aussi.

Lors des récents travaux effectués dans le Jardin des Arts et des Lettres, des gaines ont été placées en attente pour permettre la réalisation de cette liaison sans avoir à procéder à de nouveaux terrassements. Il ne s'agit plus maintenant que de placer les câbles et de mettre en place les dispositifs électroniques de communication.

INFORMATIQUE

17. Inertnet : mise à jour du site de la ville. Choix du mode de marché de services.

La Région wallonne a placé le développement des nouvelles technologies parmi les axes prioritaires de son contrat pour la Wallonie. Dans ce cadre, elle a notamment pour ambition de doter toutes les communes wallones d'un site Internet répondant à un certain nombre de critères de qualité.

Depuis deux ans, notre commune dispose déjà d'un site bien développé et régulièrement mis à jour. Toutefois, ce site ne répond pas à l'ensemble des objectifs fixés par la Région et devrait faire l'objet d'adaptations pour être davantage orienté vers le citoyen, plus interactif et plus convivial.

La Région offre aux communes, à titre d'encouragement, une subvention pour réaliser ce travail de remise à neuf de notre site Web.

ENSEIGNEMENT

18.

a) Etude des besoins en formation informatique des enseignants, en matériel et en infrastructure informatique et de communication (marché de services)

b) Formation d'enseignants pilotes (marché de services)

c) Equipement informatique d'un centre de formation pour les enseignants communaux (marché de fournitures)

Depuis plusieurs années déjà, l'assemblée a marqué sa volonté d'introduire les nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement communal.

Dans ce même esprit, le Collège échevinal a évoqué un projet ambitieux d'équipement de l'ensemble des écoles communales et de formation de tous les enseignants de notre réseau.

Ce dossier comprend trois volets :

I. L'étude des besoins en formation du personnel enseignant, en matériel et en infrastructure de communication.

II. La formation d'enseignants pilotes. Il est nécessaire de trouver un partenaire capable d'adapter son programme aux besoins spécifiques exprimés par les enseignants.

III. L'équipement informatique d'un centre de formation pour les enseignants communaux.

ENVIRONNEMENT

19. Création d'une réserve naturelle des Bas Prés de la Dendre. Convention liant les a.s.b.l. " Choc Nature" , "Ardennes et Gaumes" et la Ville d'Ath.

Notre entité compte déjà des "réserves" naturelles ou semi-naturelles telles que le bassin Ninie gérée par le CRASEN, la Bosse Pieman ou encore le site de la Ruelle Gros Pierre.

Le long du Ravel, un endroit d'une exceptionnelle biodiversité mérite sa place au sein de ces sites protégés : le site des Bas-Prés de la Dendre.

L'a.s.b.l. "Choc Nature" en collaboration avec "Ardennes et Gaumes" tente de mettre en valeur les diverses richesses botaniques, ornithologiques, herpétologiques, etc., du site en organisant des visites permettant aux amoureux de la nature d'apprécier la faune et la flore des milieux humides.

Il serait opportun d'officialiser les faits et de créer la réserve scientifique des Bas-Prés de la Dendre au travers une Convention dont les signataires seraient les représentants des a.s.b.l. "Choc Nature", "Ardennes et Gaumes" et la Ville d'Ath.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. Utilisation du Plan Photographique Numérique Communal et du Fonds du Plan I.G.N. Contrats de licences d'utilisation. Projet. Approbation.

Fin 1998, le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallone a transmis aux Députations Permanentes et Bourgmestres et Echevins des Communes, une circulaire relative à la mise à disposition et à la licence d'utilisation des plans photographiques numériques communaux (PPNC) de la Région Wallone et des cartes de l'Institut Géographique National (IGN) scannées à 1/10.000ème et à 1/100.000ème (cartes topographiques), accompagnées des limites administratives communales.

Ces documents constituent une aide considérable pour les Villes et Communes dans le domaine de la connaissance des lieux et des bases de coordination et de gestion pour les décideurs locaux.

Ces éléments seront utiles non seulement pour les Services communaux mais aussi pour une meilleure information des citoyens dans le cadre notamment des enquêtes publiques.

RENOVATION URBAINE

21. Acquisition des immeubles sis rue d'Enghien 40 et 42. Décision

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier délimité par le haut de la rue d'Enghien, la rue du Gazomètre et la rue Camberfosse, la Ville a déjà acquis l'immeuble sis rue d'Enghien, 48.

Depuis plusieurs mois, les immeubles 40 et 42 sont également à vendre. La Ville pourrait les acquérir en vue de les démolir et céder ensuite les terrains à la S.W.L. qui y construirait du logement moyen de type acquisitif.

Les propriétaires acceptent de céder à la Ville les immeubles n° 40 et n°42.

22. Aliénation de trois garages sis rue Camberfosse. Décision

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du Quartier de l'Esplanade, la Ville vient de construire 5 garages à l'angle de la rue Camberfosse et du nouveau Square.

Pour que l'opération soit avantageuse, la Ville pourrait vendre trois de ces garages. Deux de ces garages ont déjà trouvé acquéreur.

Le produit de ces ventes sera affecté à l'acquisition d'autres biens immobiliers.

23. Logement du Château Cambier. Bail emphytéotique. Décision

Dans le cadre des travaux de rénovation du Château Cambier, deux logements ont été aménagés, l'un à front de la rue de Pintamont, l'autre dans le Château, côté Villa Italienne.

Cette opération a été menée en partenariat avec la Société d'Habitat du Pays Vert. La Ville a financé l'acquisition du bâtiment et la Société a participé à l'aménagement de ces logements, étant entendu qu'au terme des travaux, ceux-ci lui seraient remis par bail emphytéotique.

Ce bail pourrait être conclu pour une durée de 66 ans et pour le franc symbolique, eu égard à l'investissement consenti par l'Habitat du Pays Vert.

SERVICE DU PERSONNEL

24.

a) Fixation des échelles barémiques en vue de permettre la péréquation du personnel communal retraité et qui était repris au cadre le 30 juin 1994

Le 30 décembre 1999, le Conseil communal a fixé le statut pécuniaire du personnel communal suite à la révision générale des barèmes.

En vue de permettre la péréquation des pensions du personnel retraité, le Ministère de la Région wallonne demande d'adopter une délibération dont elle a fourni un modèle, et d'arrêter les échelles barémiques majorées pour le personnel en activité au 30 juin 1994 avec effet au 1er juillet 1994 et au 1er juillet 1995 pour chacun des grades repris au cadre du personnel en vigueur au 30 juin 1994.

b) Adaptation des barèmes des grades légaux à la catégorie de la commune

La loi du 14 mai 2000 modifiant notamment l'article 5 de la nouvelle loi communale modifie le mode de classification des communes. Le chiffre de la population à prendre en considération est dorénavant fixé par le Roi en tenant compte du nombre de

personnes inscrites au Registre national des personnes physiques ayant leur résidence principale dans la commune concernée à la date du 1er janvier de l'année précédent celle du renouvellement intégral des Conseils communaux.

Ce chiffre de population est également d'application à la même date aux classifications visées notamment à l'article 28 de la nouvelle loi communale qui détermine les échelles de traitements du Secrétaire communal. En application de l'article 65 de la nouvelle loi communale, le barème du Receveur communal est fixé à 97,5 % de celui du Secrétaire communal.

L'arrêté royal du 14 mai 2000 portant classification des communes a fixé, au 1er janvier 1999, à 25.296 le nombre d'habitants à Ath, ce qui correspond en application de l'article 28 susvisé à la catégorie 18 (communes de 25.001 à 35.000 habitants).

Ce changement de catégorie modifie également l'échelle de traitement applicable du Commissaire de police.

25. Modification du chapitre "indemnités" du statut pécuniaire (augmentation du tarif indemnités pour frais de parcours et indemnités pour frais de bicyclette)

Le 30 décembre 1999, le Conseil communal a adopté le statut du personnel communal dont le statut pécuniaire.

Le chapitre VII fixe les indemnités accordées aux agents communaux et depuis lors l'arrêté royal du 20 juillet 2000 a modifié, pour le personnel des ministères la réglementation en matière de frais de parcours.

Cette modification est justifiée, outre par l'augmentation importante des prix des carburants, par d'autres facteurs intervenant dans le coût d'utilisation d'un véhicule. Par ailleurs, dans un souci d'équité et de simplification, le montant de l'indemnité a été fixé à un montant unique de 10 francs du kilomètre. Ce montant qui a pris cours le 1er septembre 2000, sera revu annuellement à la date du 1er juillet.

Par ailleurs, le Collège échevinal souhaite que les agents communaux bénéficient comme les membres du personnel de certains services publics fédéraux de l'indemnité pour l'utilisation de la bicyclette conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 20 avril 1999.

Une indemnité de 6 francs par kilomètre sera accordé aux utilisateurs de ce moyen de locomotion.